



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

Du mardi 8 mars 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

AGRICULTURE - CRISE AGRICOLE

Stéphane Le Foll s'est rendu à Berlin ce mardi 8 mars pour s'entretenir avec son homologue allemand, Christian Schmidt. A l'occasion de cette rencontre, les ministres ont **partagé le constat que la crise que traversent en particulier les secteurs porcin et laitier est à la fois profonde, durable et européenne.** Ils appellent donc la Commission à proposer en urgence et à l'échelle européenne des mesures de soutien à l'agriculture, à l'occasion du Conseil agriculture du 14 mars prochain. **A l'issue de cet entretien, la France et l'Allemagne ont convenu d'adresser à la Commission européenne un texte commun dans lequel elles demandent notamment :** - l'organisation par le Commissaire Hogan d'une table-ronde réunissant les opérateurs représentatifs du secteur laitier au niveau européen pour appeler à la stabilisation de la production, le renforcement des mesures de marché, et en particulier l'adaptation du stockage privé pour le porc et l'augmentation du plafond européen d'intervention pour la poudre de lait, actuellement de 109000 tonnes ; - la mise en place de mesures volontaires de limitation de la production, accessibles aux agriculteurs et entreprises laitières, et complétées par un soutien financier de l'Union européenne, afin de permettre une remontée efficace des prix par la gestion temporaire des volumes ; - l'augmentation du plafond des aides de minimis (montant d'aide qui peut être versé par les Etats membres à leurs agriculteurs en dehors des dispositifs prévus par la PAC) de 15 000 à 30 000 euros (montant sur 3 ans), ainsi que l'augmentation du plafond national, afin de permettre aux Etats de soutenir leurs agriculteurs dans un cadre juridique sécurisé ; - le soutien de l'exportation des produits agricoles européens grâce à un dispositif d'aides à la promotion simplifié et à la mise en place d'un mécanisme de crédit export efficace et cohérent avec les instruments nationaux ; - Il est également essentiel que tout soit mis en œuvre pour lever au plus vite les barrières non-tarifaires à l'exportation, en donnant notamment priorité à la levée rapide de l'embargo sanitaire russe sur le porc. **Stéphane Le Foll a indiqué à son homologue allemand qu'il se rendrait dans la semaine** à Ljubljana (Slovénie), Varsovie (Pologne) ainsi qu'à La Haye (Pays-Bas), où il rencontrera le Président du Conseil agriculture, afin de faire part à ses homologues de la position conjointe défendue par la France et l'Allemagne et de les inviter à lui apporter leur soutien.

TRAVAIL - DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS EN EUROPE

Myriam El Khomri et Harlem Désir se félicitent de la présentation par la Commission européenne, ce mardi 8 mars, de sa proposition de directive modifiant la directive de 1996 sur le détachement des travailleurs. C'est une nouvelle étape vers un renforcement du cadre juridique européen applicable aux travailleurs détachés, qu'elle défend depuis de nombreux mois. La libre circulation des personnes et des travailleurs et la libre prestation de services font partie des acquis les plus importants de la construction européenne, qui doivent être préservés et approfondis. Toutefois, **le contexte dans lequel s'exercent ces libertés a profondément évolué.** Le nombre de travailleurs détachés n'a jamais été aussi élevé : il a atteint, en 2014, 1,9 million de personnes en Europe, dont 228 000 en France. Parallèlement, les schémas de contournement de la législation applicable dans les pays d'accueil se sophistiquent. Afin de mieux lutter contre les abus et les fraudes et de protéger les droits des salariés détachés, trop souvent contournés, le régime actuel du détachement doit donc impérativement être revu. **Le texte adopté par la Commission pose indéniablement les premières pierres d'une consolidation du cadre juridique. La France salue la volonté de mieux affirmer le caractère temporaire du détachement, en limitant celui-ci à vingt-quatre mois.** Elle se félicite également de la prise en compte du principe « à travail égal, salaire égal » sur un même lieu de travail. La France soutient également les propositions ayant pour but de mieux encadrer les pratiques des entreprises intérimaires qui détachent des salariés. Enfin, la France salue la possibilité d'obliger un maître d'ouvrage ou un donneur d'ordre à ne contracter qu'avec des sous-traitants garantissant à leurs travailleurs des conditions de rémunération conformes aux dispositions légales et conventionnelles. **La France continuera de porter, dans le cadre des négociations qui s'engageront dans les prochains mois, des propositions pour mieux lutter contre les abus engendrés par le cadre juridique actuel en matière de détachement :** interdiction du détachement en cascade des salariés intérimaires, mesures destinées à lutter contre les entreprises « boîtes aux lettres », augmentation des garanties des salariés détachés, renforcement de la coopération européenne en matière de lutte contre les fraudes au détachement. La France souhaite en outre que la révision de la directive sur le détachement s'accompagne de la révision

du règlement 884/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, notamment pour renforcer l'encadrement juridique du détachement. La France continuera de mener une action déterminée pour obtenir une modification profonde des règles en la matière pour lutter contre les fraudes et les abus en matière de détachement qui minent notre modèle social.

SANTE – ARRETES TARIFAIRES ETABLISSEMENTS SANTE

Les arrêtés fixant les tarifs des établissements de santé, publics et privés, pour l'année 2016 ont été publiés ce mardi 8 mars au Journal officiel. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé en a informé les fédérations hospitalières. Cette année encore, les ressources affectées aux établissements de santé vont continuer de croître. Ce sont, en effet, 1,3 milliard d'euros supplémentaires qui seront consacrés aux établissements de santé en 2016 (soit une hausse de 1,75% par rapport à 2015), portant le total des crédits à 77,7 milliards d'euros. Cet effort se traduit par des choix volontaristes en faveur : *des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac), dont les crédits progresseront de 1,7% (un taux équivalent à l'évolution de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie) ; des alternatives à l'hospitalisation, avec l'augmentation (de 0,4%) des tarifs des activités d'hospitalisation à domicile.* Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du volume d'activité, les tarifs diminueront. **Cette baisse sera équitablement répartie entre les établissements publics et privés : les tarifs seront réduits de 1% pour le secteur public comme pour le secteur privé ; les effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité, qui s'appliquent aux seuls établissements privés, seront en outre neutralisés : cette compensation équivaut à une baisse de 0,65% ; comme les années précédentes, certains crédits seront enfin mis en réserve afin de garantir le respect de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie : cette réserve dite « prudentielle » est fixée à 0,5% de l'ensemble des enveloppes (MCO, psychiatrie et SSR), dans le secteur public comme privé.**

GRECE - REFUGIES

Comme l'a annoncé le président de la République à Bruxelles, la France a décidé de répondre à la demande d'aide de la Grèce face à l'afflux des réfugiés auquel elle est confrontée. La France contribuera à l'aménagement des centres d'accueil ou d'enregistrement en fournissant des préfabriqués pour logement, des tentes, des blocs sanitaires, des groupes électrogènes, des pompes, des réservoirs de stockage, des rampes de distribution d'eau et des jerricans. **Ce soutien humanitaire sera acheminé, dès le 9 mars,** vers Athènes grâce à la mobilisation des services de la sécurité civile française et du centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international.

MH370

Deux ans après la disparition du vol Malaysia Airlines MH 370, qui a coûté la vie à 239 passagers et membres d'équipage, nos pensées vont vers les familles des victimes de ce drame et en particulier vers les proches de nos quatre compatriotes décédés. Ils ont été reçus par le président de la République le 4 septembre dernier qui leur a exprimé la solidarité de la Nation, puis à plusieurs reprises au Quai d'Orsay et au bureau d'enquêtes et d'analyses. **Toute la lumière doit être faite sur cette tragédie. Une procédure judiciaire est en cours.** Le ministère des affaires étrangères et du développement international se tient aux côtés des familles des victimes qu'il tient informées de nos échanges avec les autorités malaisiennes et celles des autres pays concernés.

CULTURE - PRESENCE DES FEMMES DANS LES PROGRAMMES AUDIOVISUELS

En 2015, les rapports de l'Observatoire ainsi que celui du CSA – publié pour la première fois – proposent une veille affinée des avancées dans de nombreux secteurs tout en témoignant du chemin qui reste à parcourir. Pour la quatrième année consécutive, l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication publie ses travaux pilotés par le Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication. La création de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans les engagements pris par le ministère de la Culture et de la Communication à la suite du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle du 30 Novembre 2012. Le rapport annuel rassemble et synthétise les données relatives à la parité au sein de tous les secteurs de la culture et de la communication : patrimoine, création artistique, cinéma, audiovisuel, livre et presse. Véritable levier d'action, il décrit la réalité de la situation des femmes dans l'univers de la culture et des médias. **En 2015, la proportion des femmes occupant un poste de direction est en nette progression et s'élève à : 60% au sein de l'audiovisuel public (contre 40% en 2014) ; 45% au sein des directions du ministère de la**

Culture et de la Communication (27% en 2014) ; 31% dans les établissements publics (25% en 2014) ; A noter cependant, la faible présence des femmes à des postes de direction dans les cent plus grandes entreprises culturelles (7%). Côté programmation, la musique, la danse, le théâtre et les expositions d'arts plastiques intègrent moins d'œuvres créées par des femmes. Les récompenses artistiques consacrent quant à elles encore majoritairement des créations ou des prestations masculines. Seul le livre semble faire exception avec une quasi parité dans les consécration littéraires. **Dans le champ des médias, les situations sont disparates** : si à la radio, seuls 8% des présentateurs des éditions d'information sont des femmes, elles représentent en revanche 63% des animateurs à la télévision. Les interventions hors journalistes ne sont assurées qu'à 18% par des femmes à la radio et légèrement davantage à la télévision tandis que sur les deux médias la part de femmes journalistes tend davantage vers l'équilibre. La ministre salue à ce titre la publication du premier rapport du CSA sur la présence des femmes dans les programmes audiovisuels paru le 8 mars 2016. La prise de responsabilité de cette autorité indépendante est un marqueur fort de l'évolution des mentalités. **Un chiffre marquant laisse toutefois présager une dynamique positive et une plus grande diversité dans la sphère culturelle et audiovisuelle dans les années à venir : on constate en effet que les écoles supérieures sous tutelle de la Culture accueillent à parité filles et garçons.** Le rapport est disponible sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication <http://bit.ly/1p5aHBY>

AGRICULTURE – UTILISATION PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a publié aujourd'hui les résultats annuels de suivi du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, le plan Ecophyto. Au niveau national, le recours aux produits phytosanitaires a augmenté de 5,8% entre la période 2011-2012-2013 et la période 2012-2013-2014 et de 9,4% entre 2013 et 2014. Une analyse de l'évolution de l'indicateur de référence NODU (nombre de doses unités) par catégories de produits montre une augmentation du recours aux herbicides et aux fongicides. En ce qui concerne les zones non agricoles, une augmentation de 10,1 % entre 2013 et 2014 est enregistrée et entre la période 2011-2012-2013 et la période 2012-2013-2014, le NODU diminue de 2,2%. Dans le même temps, la proportion de systèmes de cultures très économes en produits phytosanitaires (dont la fréquence de traitement est à moins de la moitié de leur moyenne régionale) est en progression constante depuis 2012 au sein des 1900 fermes du réseau DEPHY, réseau de Démonstration, d'Expérimentation et de Production de références du plan Ecophyto. Toutes les filières engagées dans le réseau DEPHY depuis 2012 ont réussi à réduire leur recours aux produits phytosanitaires tout en conservant de très bons rendements. Parmi les résultats concrets recensés sur ce réseau, entre 2012 et 2014, le nombre de traitements moyen a diminué de 10% en grandes cultures et polyculture-élevage, de 12% en arboriculture et en viticulture, de 15% en cultures légumières, de 38% en horticulture et de 22% en canne à sucre. En polyculture-élevage, arboriculture et viticulture, la moitié des exploitations engagées ont atteint, en 3 ans, des systèmes économes en produits phytosanitaires. Sur le plan climatique, l'année 2014 s'est caractérisée par un hiver doux et humide, une fin de printemps humide prolongée par un été également humide et plus frais que la normale. A la faveur de ces conditions humides, l'année 2014 a de nouveau été marquée par une pression élevée des maladies causées par des champignons (sauf en viticulture), à la fois en zones agricoles et non agricoles. **Dans ce contexte, et compte tenu de l'enjeu de santé publique et de protection de l'environnement, Stéphane Le Foll réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les grands axes du plan Ecophyto 2** publié le 26 octobre 2015, comportant des outils performants et innovants, renforcés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. **Le Ministre tient à souligner les très bons résultats obtenus au sein des fermes pilotes DEPHY et mettra tout en œuvre pour amplifier la diffusion et le transfert des bonnes pratiques constatées au sein du réseau DEPHY et des exploitations pionnières en agro-écologie.** Il faut donc porter à 3000 le nombre de fermes DEPHY (qui bénéficient d'un accompagnement spécifique pour engager de nouveaux modes de production). Par ailleurs, pour avoir un effet de levier sur l'ensemble des exploitations françaises, il convient d'équiper, au plus vite, 30 000 exploitations en outils d'aide à la conduite d'exploitation développés au sein du réseau DEPHY conforté et agrandi. Cette diffusion large passe par le développement des alternatives aux produits phytosanitaires, en particulier en encourageant le développement du biocontrôle et des agroéquipements pour une agriculture de précision. Au-delà de ces outils directs, de très bons résultats sont également obtenus à travers certaines initiatives collectives, reconnues comme GIEE depuis l'entrée en vigueur de la loi d'avenir. C'est le cas par exemple d'un GIEE en Haute-Marne, dans le contexte pédoclimatique et agronomique difficile de la zone du Barrois : avec l'appui de la chambre d'agriculture, 21 agriculteurs mettent en œuvre conjointement plusieurs pratiques (semis direct sous couvert, allongement des rotations, développement des légumineuses...) qui permettent de reconstituer le potentiel de production des sols et ont finalement pour conséquence de réduire les intrants de synthèse, en maintenant la performance économique des exploitations. L'adhésion aux dispositifs plus économes en phytosanitaires, est également un enjeu d'organisation collective engageant tous les acteurs, et pas seulement les utilisateurs. Tel est l'objet du dispositif expérimental des certificats d'économie de

produits phytosanitaires (CEPP) dont le principe a été fixé dans la loi d'avenir d'octobre 2014 et défini dans une ordonnance publiée le 8 octobre 2015. S'agissant de ce dispositif, qui doit entrer en vigueur au mois de juillet 2016, une concertation avec les professionnels se tiendra courant mars, conformément aux engagements pris par le Premier ministre, pour des propositions au Ministre pour la fin mars 2016. Le travail de concertation portera sur les indicateurs des CEPP, le dispositif de pénalités et les modalités d'incitation.

AGRICULTURE - PROGRAMME NATIONAL FORET BOIS

Stéphane Le Foll a réuni mardi 8 mars le Conseil Supérieur de la forêt et du bois (CSFB) pour présenter le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB). Prévus par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) définit les orientations de politique forestière pour les 10 prochaines années. Ce programme a été co-construit avec tous les acteurs concernés de la filière en prenant en compte le contrat de filière bois. **Les objectifs du PNFB sont les suivants :** Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone. Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires. Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique. Développer des synergies entre forêt et industrie en trouvant des débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen termes et en adaptant les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins des marchés. Pour répondre à ces objectifs, des actions structurantes seront engagées afin d'initier des évolutions majeures en forêt (restaurer l'équilibre sylvocynégétique, diminuer les incertitudes liées au changement climatique, dynamiser la gestion forestière, etc.) et stimuler le renouveau industriel en lien avec le Contrat stratégique de filière (CSF). Ce programme, accompagné d'une évaluation environnementale, sera transmis à l'autorité environnementale et sera soumis à l'avis du public. Son suivi sera réalisé dans le cadre du CSFB. Il sera décliné dans les régions par des programmes régionaux de la forêt et du bois. Afin d'accompagner le déploiement du PNFB, et notamment les objectifs de repeuplement et d'adaptation des essences au changement climatique, **Stéphane Le Foll a rappelé par ailleurs l'objectif qu'il a fixé aux différents acteurs de doter le fonds stratégique de la forêt et du bois d'au minimum 100 M€ en mobilisant les financements nationaux, régionaux, européens, et privés.**

LOGEMENT – HABITATION DURABLE

Emmanuelle Cosse a clôturé mardi 8 mars les 2èmes rencontres nationales de l'aménagement opérationnel, organisé par le Réseau National des Aménageurs (RNA) qui regroupe des aménageurs des secteurs public et privé. A cette occasion, **les co-présidents du Réseau national des aménageurs, MM. Nicolas Ferrand**, directeur général des établissements publics d'aménagement de Marne-la-Vallée et **Pierre Bousquet**, directeur de l'aménagement d'Icade Promotion, ont remis à la ministre **le rapport « Coproduire l'aménagement »** issu des travaux menés par le réseau depuis le lancement en février 2015 par le ministère en charge du logement et de l'urbanisme. Les recommandations montrent la forte volonté de l'ensemble des aménageurs publics et privés d'accélérer le rythme de production de l'aménagement et de logements, de relever les défis de transition énergétique, de mettre en œuvre l'économie circulaire et la transition numérique dans les projets d'aménagement durable. La ministre a **relevé quatre axes structurants** pour penser l'aménagement durable : - **introduire davantage de collaboration entre les différentes étapes des projets d'aménagement** que sont la conception, la réalisation et la gestion des espaces ; dans cet esprit, la refonte du règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 permet un meilleur accompagnement des projets ; - **poursuivre l'adaptation des supports juridiques** pour une meilleure intégration des différents acteurs dans la démarche d'aménagement : les services du ministère étudieront l'application réglementaire voire législative des propositions formulées ; - **optimiser les opérations par le développement d'une meilleure stratégie foncière** : la ministre annoncera prochainement un « plan pour la mobilisation du foncier privé et la relance de l'aménagement opérationnel » qui reprendra les conclusions du groupe de travail et celles de la mission confiée à Dominique Figeat, président de l'Observatoire régional du foncier d'Ile de France ; - **développer l'innovation au service de l'aménagement** à l'image de la démarche ÉcoQuartier ou des appels à projet Ecocités : les démonstrateurs industriels pour la ville durable seront en ce sens le laboratoire de l'aménagement durable « à la française » à valoriser notamment sur la scène internationale. Emmanuelle Cosse a salué l'importance de la mobilisation de tous les types d'aménageurs au sein du RNA et rappelé la pleine implication des services de l'État en soutien du fonctionnement de ce réseau autour de **trois axes en 2016** : - **l'aménagement en coproduction public-privé**, contrats et financement : la ministre attend des recommandations et une large diffusion auprès de la profession des enseignements afin de faciliter et accélérer l'application des outils existants ; - **l'aménagement en mode participatif** : l'enjeu d'une bonne implication des habitants dans la conception, la gestion et le financement est important pour garantir un habitat durable. La ministre attend un ensemble de bonnes pratiques à

diffuser auprès des professionnels et des collectivités ; - **l'aménagement à l'ère du numérique** : au vu du champ d'innovation numérique pour les projets urbains, notamment sur les usages et les modalités de gestion, la ministre attend que le réseau accompagne la profession par des analyses et des guides pratiques pour une bonne prise en compte du numérique dans la programmation, la définition des espaces publics et dans l'organisation des services aux entreprises et aux usagers. En conclusion, Emmanuelle Cosse a souligné que les réflexions et pistes de travail ouvertes par les aménageurs préfigurent la **mobilisation de l'ensemble des acteurs de la ville et de l'habitat durable** qu'elle initiera dans les mois à venir. **Le réseau national des aménageurs (RNA)**. Le Réseau National des Aménageurs (RNA) regroupe des acteurs de l'aménagement opérationnel des secteurs public et privé. Il a été créé en février 2015 pour instaurer un partenariat pérenne et un lieu d'échanges entre les professionnels de l'aménagement, l'État et les collectivités. Plus globalement, il entre dans le cadre des mesures de relance de la construction. A ce jour il comporte 334 membres qui se réunissent tous les 3 mois.

EGYPTE

Jean-Marc Ayrault se rendra en Égypte les 9 et 10 mars pour participer à une réunion avec ses homologues du comité restreint de la Ligue arabe pour le processus de paix. Accompagné de son envoyé spécial, M. Pierre Vimont, **il évoquera l'initiative française de conférence internationale pour la relance du processus de paix israélo-palestinien.** Le ministre s'entretiendra avec le président M. Abdel Fattah Al Sissi ainsi qu'avec le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Sameh Shoukry. **Il évoquera avec ses interlocuteurs l'ensemble des aspects de notre coopération bilatérale ainsi que les dossiers régionaux, sur lesquels la France et l'Égypte entretiennent un dialogue étroit.** M. Jean-Marc Ayrault rencontrera des représentants de la société civile.

TUNISIE

Jean-Marc Ayrault a appelé le 7 mars son homologue tunisien, M. Khemaies Jhinaoui, pour lui faire part du soutien de la France après l'attaque perpétrée hier à Ben Guerdane par un groupe terroriste se revendiquant de Daech. Il a condamné fermement l'attentat et réaffirmé l'entière solidarité de la France avec la Tunisie face au terrorisme. M. Jean-Marc Ayrault a fait part à son homologue de son intention de se rendre très prochainement à Tunis, pour participer notamment à la cérémonie d'hommage aux victimes de l'attentat qui a frappé le musée du Bardo le 18 mars 2015.

INTERIEUR

Bernard Cazeneuve félicite les policiers de la brigade de répression du banditisme et de la brigade de recherche et d'intervention de la direction interrégionale de police judiciaire de Marseille, qui ont interpellé hier soir 14 individus suspectés d'être impliqués dans le braquage du casino d'Aix-en-Provence, intervenu le 13 février dernier. Ils ont tous été placés en garde à vue. Il appartient désormais à la Justice de poursuivre l'enquête et d'établir les responsabilités. Le Ministre de l'Intérieur rappelle la détermination totale du Gouvernement à lutter contre le banditisme et contre le crime organisé.

SPORTS – DROIT DES FEMMES

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ministériel « Citoyens du sport », Patrick Kanner et Thierry Braillard ont lancé mardi 8 mars le 2^e volet de la campagne de communication #CoupdeSifflet contre toutes les formes de discriminations, contraires aux valeurs du sport. Après une première phase consacrée à l'homophobie, la campagne « #CoupdeSifflet » s'attaque aujourd'hui, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, aux comportements et préjugés sexistes. Destinée à la fois aux acteurs du sport, qu'ils soient pratiquants, dirigeants ou supporters, et au grand public, cette campagne, travaillée en collaboration avec l'association Femix'Sports, se décline par des outils de sensibilisation et d'information autour d'un #CoupdeSifflet contre le sexisme dans le sport. Qu'il s'exprime par le biais d'une violence physique ou d'une expression publique, le sexisme est une discrimination qui met à mal le principe d'égalité. **Cette campagne est une nouvelle étape importante dans la prise de conscience des acteurs tant professionnels qu'amateurs,** après la publication il y a quelques mois d'un guide spécifique « Métiers du sport et de l'animation, prévenir les conduites sexistes ». Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports entend systématiser le travail éducatif de lutte contre toutes formes de discriminations qui est l'un des socles du plan ministériel « Citoyens du sport ». A vos marques, prêts, sifflez ! www.sports.gouv.fr/coupdesifflet

FONCTION PUBLIQUE – DROIT DES FEMMES

Annick Girardin a reçu mardi 8 mars des hauts fonctionnaires en charge de l'égalité des droits à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Ces hauts fonctionnaires sont chargés de veiller dans les ministères à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques et dans la fonction publique. La promotion de l'égalité est au cœur des valeurs et des missions de la fonction publique. **Depuis 2012, le gouvernement s'est engagé, dans un objectif d'exemplarité des employeurs publics,** et dans le cadre d'un dialogue social nourri, dans un programme d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment dans la haute fonction publique. Même si 60% des postes de hauts fonctionnaires sont encore occupés par des hommes et que des inégalités persistent, tant dans le déroulement des parcours professionnels qu'en matière de rémunérations, **des progrès significatifs ont été atteints depuis trois ans. En 2014, comme en 2013, 33 % de femmes ont été primo-nommées à des emplois de cadre supérieur ou dirigeant de l'ensemble de la fonction publique contre 27 % en 2012. En 2015, les primo-nominations de femmes pour les emplois à la décision du gouvernement et aux emplois interministériels de direction atteignent 33%.** Cette rencontre a été l'occasion de mesurer ces évolutions et d'évoquer les progrès qu'il reste à accomplir. La ministre de la Fonction Publique fera prochainement, avec les organisations syndicales un bilan de l'application du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Cet accord avait recueilli, le 8 mars 2013, les signatures de l'ensemble des organisations syndicales et des employeurs publics.

AFFAIRES ETRANGERES - JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le ministère des affaires étrangères et du développement international réaffirme sa mobilisation en faveur de la défense des droits des femmes. Jean-Marc Ayrault est intervenu mardi 8 mars lors d'une rencontre-débat sur la promotion de la parité dans la diplomatie avec les personnels du ministère. La France défend les droits et l'autonomie des femmes et lutte contre toutes les formes de violences à leur encontre. Elle soutient ainsi par exemples des réfugiées syriennes ou encore celles et ceux qui s'engagent contre les violences de genre en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest ou qui accompagnent les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo. Elle cherche à promouvoir le rôle des femmes dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Pour plus d'informations sur les actions du ministère et la vidéo réalisée à cette occasion : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/evenements-et-actualites-du-ministere/actualites-du-ministere-des-affaires-etrangees-et-du-developpement/article/les-engagements-de-la-france-en-faveur-de-l-egalite-femmes-hommes-8-mars-2016>

AFFAIRES ETRANGERES - HOMMAGE

« C'est avec émotion que je viens d'apprendre la disparition de Jean-Bernard Raimond. La France perd avec lui un de ses grands diplomates qui avait, au cours d'une longue et passionnante carrière, servi dans les ambassades les plus prestigieuses. Il était ambassadeur de France à Moscou, à une période charnière de l'histoire russe, lorsqu'il avait été nommé ministre des Affaires étrangères. En tant que parlementaire, il avait continué à contribuer à la politique étrangère de la France, à laquelle il était indéfectiblement attaché. Il laisse au sein du ministère des affaires étrangères le souvenir d'une personnalité respectée et chaleureuse. Son idéal était de servir notre pays. Je salue la mémoire de Jean-Bernard Raimond, son professionnalisme, la très haute idée qu'il se faisait de la place de la France dans le monde et une carrière au service des intérêts et des valeurs de notre pays. Au nom de l'ensemble des agents du ministère des Affaires étrangères et du développement international et en mon nom personnel, je présente toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches. Je partage aujourd'hui leur chagrin » (J-M. Ayrault, 07/03/16).

CULTURE – COLLECTIONS PUBLIQUES

Audrey Azoulay se réjouit de la réussite de la vente de la collection de Christopher Forbes consacrée à Napoléon III, mise aux enchères samedi 5 et dimanche 6 mars par la société Osenat à Fontainebleau, et des acquisitions qui ont pu y être réalisées au bénéfice des collections publiques. Monsieur Christopher Forbes, grand collectionneur et ami des musées français, fidèle à son attachement pour notre pays, a choisi la France pour disperser sa très importante collection consacrée à Napoléon III. Il s'agit sans doute de l'une des plus importantes collections de pièces historiques et d'oeuvres d'art de l'époque du Second Empire conservées en mains privées dans le monde. Cet événement, qui doit être salué à

juste titre comme un signe d'attractivité du marché de l'art national, a permis la vente de plus de 650 lots sur deux journées et devrait être suivi d'une troisième vente en avril. Les ventes publiques du samedi 5 et du dimanche 6 mars auront été l'occasion d'enrichissements notables pour les collections publiques françaises, avec une acquisition directe et quelque quarante achats par préemption. Les lots ainsi acquis, avec l'aide du Fonds du patrimoine, viendront compléter les collections nationales affectées aux musées nationaux d'Orsay, de la Malmaison, de Compiègne (Musée national du Second Empire) et de Fontainebleau (Musée napoléonien), ainsi que celles du Musée de la Marine et de la Légion d'honneur. Les Archives nationales ont également enrichi leurs fonds de documents napoléoniens. Les musées de France de la ville d'Ajaccio (dans le cadre de la préfiguration du Musée Napoléonien de la ville), de Sedan (musée municipal) et de Remiremont (Musée Charles de Bruyère) ont aussi acquis des pièces significatives pour leurs collections, tout comme les archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. Enfin, la ministre de la Culture et de la Communication tient à remercier très vivement Monsieur Christopher Forbes pour sa décision de remettre à l'État des objets importants - 15 lots d'archives et un tableau – qui viendront enrichir les collections nationales consacrées au Second Empire. Elle exprime sa profonde reconnaissance envers M. Forbes pour son geste de grande générosité.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.